

Groupement de 15 tisseurs.

Le tissage fait des émules, en 1834, le préfet du nord, répond à une demande de création d'un atelier de 15 tisseurs, demande formulée par Albert Poulain.

"Nous, conseiller d'état, préfet du Nord, vu la demande formulée par le sieur Albert Poulain au nom de quinze tisseurs de la commune de Poix, les autorise à exercer leur industrie, selon l'avis favorable de M. le directeur des douanes de Valenciennes, arrêtons :

Article 1^{er} : Les sieurs

Delfosse François	Masson François	Carlier François
Paquet Jean Baptiste	Delfosse Jacques	Bourla Simon
Piton Jacques François	Masson Philippe	Lacourt Philippe Henry
Joveniaux Jean Baptiste	Crapet Jean Baptiste	Roland Félix
Lacourt François	Crapet Maurice	Carlier Philippe

Sont autorisés à exercer leur profession de tisserand d'étoffes de coton dans la commune de Poix à charge de n'employer que les cotons filés au-dessous de M° 68 et de se soumettre à la tenue d'un compte ouvert en douane ainsi qu'à l'exercice des employés dans leur atelier.

Article 2^{ème} : Le présent arrêté sera adressé à M. le directeur des douanes de Valenciennes et à M. le sous-préfet d'Avesnes.

Fait à Lille le 18 Aout 1834. Signé Baron Mechin

